

Réf : ML/2004/170

4 octobre 2004

## BODY ONE

### Annule et remplace l'avis ML/2004/169 du 4 octobre 2004

- **Inscription à la négociation sur le Marché Libre à partir du 15 octobre 2004.**
- **Diffusion des titres dans le cadre d'une offre à prix ferme jusqu'au 14 octobre 2004.**
- **Offre à Prix Ferme le 15 octobre 2004.**
- **Poursuite des négociations à partir du 21 octobre 2004.**

A l'initiative du membre du marché EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, et pour le compte de la Société, la première cotation sur le marché libre des actions de la société BODY ONE s'effectuera le 15 octobre 2004.

### **I - INFORMATIONS SUR LA SOCIETE :**

Siège social: 14 rue de l'Epine Prolongée et 43-45 rue Charles Descluze 93 170 Bagnoleet.  
Capital social: 819 000 euros divisé 3 276 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 € chacune, ainsi qu'un maximum de 500 000 actions nouvelles.  
Jouissance des actions: 1<sup>er</sup> avril 2004  
Forme des actions : Les actions sont nominatives  
Cession des actions: Les actions sont librement cessibles  
Exercice social : L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril et s'achève le 31 mars.  
Numéro RCS : (Bobigny) 420 050 916

#### Objet social:

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'achat, la vente au détail et en gros, l'import et l'export de lingerie, bonneterie, prêt à porter, chemises, cravates, accessoires, cosmétiques, parfums bagages et maroquinerie.
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.
- La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
- Pour réaliser cet objet, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation, les activités ci dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

### **II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES**

500 000 actions, soit 13,24% du capital et des droits de vote après l'augmentation de capital, à provenir d'une augmentation de capital pour 500 000 actions, seront diffusées dans le cadre d'un placement et d'une offre à prix ferme.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée.

Si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital ne sont pas réalisés, soit 375 000 actions, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.

La souscription des actions nouvelles n'est pas garantie par l'établissement introducteur conformément à l'article L.225-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, prévue après la date de règlement-livraison le 20 octobre 2004. La négociation des actions débutera le 21 octobre 2004.

Conformément aux règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, il sera procédé simultanément à :

- Une Offre à Prix Ferme (OPF), portant sur 100 000 actions représentant 20% du nombre total d'actions mises à la disposition du Marché dans le cadre de l'inscription,

---

***Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre***

---

- Un placement, dirigé par Europe Finance et Industrie Securities, portant sur 400 000 actions, représentant 80% du nombre total des actions mises à la disposition du Marché.

Le nombre définitif d'actions diffusées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est susceptible d'être ajusté en fonction de la nature de la demande, sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans ce cadre ne puisse excéder 30% du nombre total d'actions.

Ce claw-back sera automatiquement effectué en cas de sur-souscription d'au moins trois fois l'OPF.

L'OPF et le Placement seront réalisés, au même prix et aux mêmes conditions préalablement à la première cotation des actions.

Le placement pourra être clos par anticipation sans préavis, sauf pour les personnes physiques.

#### **Calendrier de l'opération :**

Obtention du visa :	1 <sup>er</sup> octobre 2004
Ouverture du Placement et l'Offre à Prix Ferme :	04 octobre 2004
Clôture du Placement et de l'Offre à Prix Ferme :	14 octobre 2004
OPF :	15 octobre 2004
Publication de l'avis Euronext Paris S.A. :	15 octobre 2004
Règlement / Livraison :	20 octobre 2004
Début des négociations * :	21 octobre 2004

*\* sous réserve de la délivrance du certificat du dépositaire*

#### **Conditions du placement et de l'OPF**

Prix d'offre unitaire: 3 €uros

Un maximum de 500 000 actions soit 13,24% des titres mis à la disposition du marché.

Transmission des d'ordres par les clients : jusqu'au 14 octobre 2004 inclus, 17 heures au plus tard.

Date de l'opération: 15 octobre 2004.

L'Offre à Prix Ferme et le Placement se dérouleront pendant la même période précédant la première négociation des actions, soit du 4 au 15 octobre 2004 inclus. Toutefois, le Placement pourra être clos par anticipation sans préavis, sauf pour les personnes physiques.

#### **Libellé et transmission des ordres :**

Le 15 octobre 2004, de 9 heures à 10 heures au plus tard, les membres du marché saisiront leurs ordres dans le système SHIVA en groupe de valeur 98.

Les ordres d'achat de la clientèle, dont la validité sera limitée à la seule journée du 15 octobre 2004, devront être limités au prix d'offre soit 3 €. Les ordres seront irrévocables.

Il est précisé qu'un même donneur d'ordres (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres portant sur un nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts ; un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis qu'un maximum de deux ordres.

EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie.

EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordre.

Garantie des ordres d'achat : il est précisé que les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer, à la réception des ordres, que les clients disposent bien des fonds pour être en mesure de régler les titres demandés.

#### **Résultat de l'offre à prix ferme :**

Le résultat de l'offre à prix ferme fera l'objet d'une note publiée le 15 octobre 2004 précisant notamment le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles sera poursuivie la cotation le 21 octobre 2004 sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital et de la délivrance du certificat par le dépositaire .

---

**Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre**

---

---

---

***Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre***

---

---

### Règlement/Livraison :

Les opérations de règlement-livraison des négociations du 15 octobre 2004 seront effectuées au moyen du service livraison par accord bilatéral RELIT+(SLAB RELIT), d'une part entre ING Belgique (affilié 577) (représentant EFI Securities) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres le 20 octobre 2004. L'ensemble des instructions SLAB devra être introduit dans le système au plus tard le 19 octobre 2004. L'instruction aura comme date de négociation le 15 octobre 2004.

### III - OBSERVATIONS TECHNIQUES :

Etablissement introducteur : EFI Securities  
Désignation de la Société au marché libre : BODY-ONE  
Service des titres et centralisation du service financier : ING  
Code ISIN : FR0010106039  
Mnémonique : MLONE  
Code Footsie : 528 - Retailers of Soft goods

Dès leur transfert sur le système NSC les actions seront négociées sur le groupe de valeur 10.  
Membre du marché en charge du dossier : EFI Securities

NOTA : le prospectus simplifié a reçu le visa numéro 04-809 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La notice légale sera publiée au BALO le 6 octobre 2004.

### Avertissement :

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

- les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes ;
- le réviseur indépendant a dans son audit contractuel sur les comptes clos au 31 mars 2004 formulées des réserves dont les principales peuvent être résumées ainsi :
  - *votre société a comptabilisé en mars 2002 une créance suite à un litige avec la société Marionnaud et la société Jbis Club pour un montant de 182 K€. Les critères actuels ne sont pas remplis pour comptabiliser ce produit.*
  - *votre société ne corrige pas le résultat de l'exercice clos de la marge sur les retours de marchandises au motif que celles-ci sont reprises et destinées à approvisionner les nouveaux franchisés dans une période de développement de nouveaux points de vente. Ces procédures doivent être renforcées pour prendre en compte l'impact des retours qui ne correspondraient pas à l'approvisionnement des nouveaux franchisés. Une incertitude apparaît dans ce domaine.*
  - *les travaux de contrôle d'évaluation des stocks ont conduit à sous évaluer les stocks pour un montant de 78 K€ due à une application erronée du cours de conversion des achats en dollars inclus dans les stocks.*
- les commissaires aux comptes ont indiqué dans leur rapport sur les comptes prévisionnels couvrant la période du 01/04/2004 au 31/03/2005 et celle du 01/04/05 au 31/03/2006 : "la seule observation que nous formulons est de préciser que la probabilité de réalisation des hypothèses de chiffre d'affaires qui ont été définies repose sur le respect du nombre d'ouvertures des magasins signés avec les franchisés ainsi que le calendrier d'ouverture"
- dans l'approche de valorisation reposant sur deux ratios boursiers, les données 2004 et 2005 étaient respectivement une valorisation de 14,05 M€ et de 13,97 M€. Sur la base des données 2003, la même méthode aurait abouti à une valorisation de 11,2 M€. L'année 2003 n'a pas été retenue dans la mesure où les sociétés comparées sont à un stade de développement plus avancé que Body One ;
- le poids des 10 premiers fournisseurs tel qu'il est indiqué au paragraphe 4.8.1 du prospectus est de 80,07 % ;
- les problèmes de liquidités de la société tels qu'ils sont décrits au paragraphe 4.14.8 du prospectus ;
- aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices et la société n'envisage pas de distribuer de dividende au titre des prochains exercices ;
- l'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription pourra être limitée à hauteur de 75 % de l'émission. Au cas où le montant des souscriptions recueillies serait inférieur à ce montant, les ordres passés deviendraient caducs et devraient être réitérés

Initiated by EFI and on behalf of BODY-ONE, the first trading of BODY-ONE shares on the Euronext Paris Marché Libre will be the 15<sup>th</sup> of October 2004.

### **I – INFORMATION ABOUT INVENTORISTE**

Head office: 14 rue de l'Épine Prolongée et 43-45 rue Charles Descluze 93 170 Bagnoleet.  
Company shares : 819 000€ composed of 3 276 000 ordinary shares, with a nominal value of 0,25€ per share and a maximum of 500 000 new shares will be created.  
Participating form: 1<sup>st</sup> of April 2004  
Shares form: shares are registered form  
Cession of shares: The shares are freely negotiable  
Financial year: from the 1<sup>st</sup> of April to the 31<sup>st</sup> of March  
RCS number: (Bobigny) 420 050 916

---

***Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre***

---

## **II – TECHNICAL NOTES**

500 000 shares will be offered to the public as part of a Fixed-Price Offer. The shares will be obtained from the issue of 500 000 new shares as part of a capital increase permitted by the board of directors. The number of shares offered is 500 000, representing 13,24% of equity and voting rights after the capital increase.

If the subscriptions do not absorb totally the capital increase, the Board of director will can limit the capital increase to the amount of the subscriptions collected with the condition of a minimum of 75% of the capital increase.

If the 75% of the capital increase is not realised, the OPF and the orders will be cancelled.

The listing advisor does not guarantee the subscription of shares. Consequently, trading on the new shares will be possible after emission of the "certificat de depot", and after the date of settlement-delivery the 20 of October 2004. Trading of the new shares will begin the 21<sup>st</sup> of October 2004.

### **Schedule:**

Closing of the offer:	14 <sup>th</sup> of October 2004
Fixed-Price Offer:	15 <sup>th</sup> of October 2004
Publication of result:	15 <sup>th</sup> of October 2004
Settlement-delivery of new shares:	20 <sup>th</sup> of October 2004
Beginning of trading on the Marche Libre*:	21 <sup>st</sup> of October 2004

### **Conditions to the Placement and the Fixed-Price Offer:**

Price offered:	3 euros
Client will send their purchase order on	14 <sup>th</sup> of October 2004 by 5:00 p.m
Date of Fixed-Price Offer:	15 <sup>th</sup> of October 2004

Before 10:00 a.m, on 15<sup>th</sup> of October 2004, market members will integrate orders in the SHIVA system in the trading category 98.

Purchase orders placed by clients are irrevocable and they will be valid on the 15<sup>th</sup> of October 2004 only and should be limited at the offered price 3 euros.

No order-giver (natural persons or entities) may place order for over 20% of the total number of shares offered. No more than one order may be placed per order-giver and individual orders may not be broken down and shared among several intermediaries. No more than two orders may be placed from joint accounts.

EURONEXT PARIS SA reserves the right to ask intermediaries to produce lists of the orders they have received. This information shall be faxed to EURONEXT PARIS SA immediately  
EURONEXT PARIS SA also reserves the right, after having informed the intermediary that transmitted the order, to reduce or cancel any undocumented order or any order that it believes is excessive.

### **Result of the Open-Price Offer:**

The result of the Fixed-Price Offer will be given in a note published on 15<sup>th</sup> of October 2004 that will state any percentage reduction that may have been applied to orders and conditions for the quotation of the 21<sup>st</sup> of October 2004.

### **Settlement/delivery of shares acquired under the Open-Price Offer :**

Settlement/delivery of 15<sup>th</sup> of October 2004 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+ (SLAB RELIT), between ING (affiliated 577, representing EFI) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 20<sup>th</sup> of October 2004. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system on 15<sup>th</sup> of October 2004. The trading date shown on instructions will be on 18<sup>th</sup> of October 2004.

## **III – TECHNICAL OBSERVATIONS**

Company name :	BODY-ONE
ISIN code :	FR0010106039
Mnémonique :	MLONE
Trading Category :	10
Listing :	GLOBAL INTERFACE shares will be traded on the NSC, trading category 10.
FTSE Sector :	528 - Retailers of Soft goods
Market Member :	EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE

---

***Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre***

---

The "Autorité des marchés financiers" awarded the preliminary prospectus authorisation number 04-809 on 1<sup>st</sup> of October 2004.

---

---

***Euronext met à la disposition des opérateurs sans engagement de sa part en termes de contenu ou d'exhaustivité, les informations portées à sa connaissance sur les opérations financières relatives aux valeurs négociées sur le marché libre***

---

---